



Commune de  
Juprelle

## **Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2024**

1. - Communications
2. - Modification du tracé de voirie - Rétrocession d'un excédent de voirie (32m<sup>2</sup>), Rue Lambert Dewonck à 4452 Wihogne – Approbation du projet d'acte ;  
*Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte déposé par le Comité d'acquisition d'Immeuble dans le cadre de la cession d'un excédent de voirie.*
3. - Modification du tracé de voirie – Acquisition d'une emprise de 23 m<sup>2</sup> en vue de l'élargissement du domaine public, Rue du Docteur Keppenne 39-41 à 4453 Villers-Saint-Siméon – Approbation du projet d'acte ;  
*Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte déposé par le Comité d'acquisition d'Immeuble dans le cadre de la cession d'emprise liée au permis d'urbanisme.*
4. - Marché de Services - Auteur de projet ou/et ingénieur stabilité (géologue) - Approbation avenant 2 ;  
*Une fuite d'eau est survenue suite au percement d'une canalisation SWDE par le SPW, ce qui a conduit à un élargissement de la zone de voirie dégradée. La Commune de Juprelle souhaite étendre la zone de travaux de part et d'autre de l'effondrement afin de couvrir entièrement les parcelles. Ces modifications et l'extension des travaux engendrent des prestations complémentaires et modifient l'étendue de la mission de l'auteur de projet.*
5. - Marché de Travaux - Réhabilitation de la voirie suite à un effondrement Chaussée Brunehaut au niveau des n° 122 et 124 - Approbation des conditions et du mode de passation ;  
*Il est demandé au Conseil d'approuver le cahier des charges, les conditions et le mode de passation pour la réhabilitation de la voirie suite à un effondrement Chaussée Brunehaut au niveau des n° 122 et 124.*
6. - Marché de Travaux - Travaux d'entretien de la toiture des bâtiments communaux - Prestations urgentes et/ou fournitures durant les années 2025, 2026 et 2027 - Approbation des conditions et du mode de passation ;  
*Il est demandé au Conseil d'approuver l'accord-cadre pour les travaux d'entretien de la toiture des bâtiments communaux - Prestations urgentes et/ou fournitures durant les années 2025, 2026 et 2027. Les prestations devront être effectuées dans les 24h, weekends et jours fériés compris.*
7. - Marché de Services - Auteur de projet Service travaux et Salle A Trihé - Lot 1 (Auteur de projet Service Travaux) - Approbation avenant 2 ;  
*Il est demandé au conseil d'approuver le second avenant mieux détaillé au préambule.*
8. - Patrimoine communal - Bureau - Déclassement – Décision ;  
*Il est demandé au conseil de déclasser le matériel mieux détaillé en objet. Celui-ci est, en effet, devenu vétuste et non fonctionnel.*
9. - A.I.D.E - Plan de gestion patrimoniale (module 1) - Bassin technique d'orage de Lantin – Décision ;  
*Afin de lutter contre les inondations chaussée Brunehaut, il est demandé au conseil d'approuver le réseau à étudier, l'estimation des coûts et le délai de réalisation du projet mieux détaillé en objet.*
10. - INTRADEL - Assemblée Générale du 28 novembre 2024 ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*

11. - A.I.D.E. – Assemblée Générale Stratégique du 26 novembre 2024 ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*
12. - ECETIA - Assemblée Générale du 25 novembre 2024 ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*
13. - SPI - Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2024 ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*
14. - Enseignement – Encadrement dans l'enseignement maternel – Nombre d'emploi applicable du 01er octobre 2024 au 30 septembre 2025 - Ouverture d'un mi-temps à l'école de Slins – Ratification ;  
*Le nombre d'élèves inscrits en maternel au 30/09 permet l'augmentation de cadre de 4 postes à 4.5 postes au 01/10.*
15. - Enseignement – Encadrement dans l'enseignement maternel – Nombre d'emploi applicable du 01er octobre 2024 au 30 septembre 2025 - Ouverture d'un mi-temps à l'école de Juprelle – Ratification ;  
*Le nombre d'élèves inscrits en maternel au 30/09 permet l'augmentation de cadre de 3.5 poste à 4 postes au 01/10.*
16. - Enseignement – Encadrement dans l'enseignement maternel – Nombre d'emploi applicable du 01er octobre 2024 au 30 septembre 2025 - Ouverture d'un mi-temps à l'école de Wihogne – Ratification ;  
*Le nombre d'élèves inscrits en maternel au 30/09 permet l'augmentation de cadre de 1.5 poste à 2 postes au 01/10.*
17. - Commission Paritaire Locale - Modification du R.O.I. - Tenue de réunions "virtuelles" à titre exceptionnel ;  
*La CGSP a travaillé sur une proposition de modification du R.O.I. des Commissions Paritaires Locales (CoPaLoc). Les PO ont de nouvelles obligations de consulter la CoPaLoc pour différents appels, pour les plans de pilotage, ... Ceci engendre des déplacements et des réunions qui pourraient être évités par la mise en place d'une validation électronique par mail.*
18. - Fabrique d'Eglise de WIHOGNE - Nouvelle composition - Prise d'acte ;  
*Il est demandé au Conseil de prendre acte de la nouvelle composition de la Fabrique d'Eglise de Wihogne.*
19. - CPAS - Modification Budgétaire n°1 des services ordinaire et extraordinaire - Exercice 2024 ;  
*Il est demandé au Conseil communal d'approuver la délibération prise par le Conseil de l'Action sociale sur la modification budgétaire n° 1 dont objet.*
20. - Finances Communales - Règlement taxe 2025 sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets ménagers assimilés ;  
*Il est demandé au conseil d'approuver le règlement taxe inchangé, dont objet, pour l'exercice 2025.*
21. - Finances communales - Modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2024 – Décision ;  
*Il s'agit de l'arrêt de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2024 reprenant diverses adaptations tant en dépenses qu'en recettes.*

**Huis clos**